

SÉANCE
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS
DU 8 DÉCEMBRE 1915

Présidence de M. Albert RIVIÈRE, Président.

La séance est ouverte à 16 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Paul Kahn, l'un des secrétaires, est adopté.

Est admis, comme nouveau membre, M. Emmanuel.

Excusés : MM. Barthélemy, Berlet, Berthélemy, E. Garçon, Guibourg, Matter, Paul de Prat, Prudhomme.

M. LÉON BOULLANGER communique une lettre de M. Prudhomme qui supporte vaillamment la dure séparation et ne manifeste d'inquiétude qu'au sujet de son fils dont il reste sans nouvelles depuis longtemps.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. Boullanger des nouvelles qu'il nous apporte de notre cher secrétaire général. Hélas ! Je ne puis m'empêcher de faire un rapprochement quasi dramatique entre les tristesses d'aujourd'hui et la joie de cette dernière journée où nous lui avons serré chaleureusement les mains : c'était il y a dix-huit mois au Palais d'Orsay. Nous fêtions une croix pacifique, qu'il avait brillamment conquise. Aujourd'hui, c'est une croix de guerre qu'il mériterait. Je lui adresse, en votre nom, l'expression de nos sympathies et de nos vœux. Je m'associe avec vous, de toute mon âme, aux angoisses de son cœur de père, de Lillois et de patriote. (*Applaudissements.*)

Avant de reprendre nos travaux, je dois, renouant une pieuse tradition, interrompue l'an dernier par force majeure, rendre à nos collègues décédés de deux années l'hommage confraternel qui leur est dû. Ils sont, hélas ! nombreux et cruellement regrettés. Mais, comme dit Saint-Ambroise, notre douleur de les avoir perdus ne doit pas effacer notre joie de les avoir possédés. Vous m'excuserez si, séduit par la noblesse de leurs figures, je me suis laissé entraîner à faire mes portraits un peu plus grands qu'il n'est dans vos usages :

Le premier en date est notre fidèle PRÉGAY. Longtemps conseiller de préfecture en Saône-et-Loire, mêlé ensuite à l'administration de plusieurs affaires industrielles et financières, faisant pour les œuvres sociales et charitables le plus bel usage de ses gros revenus, appuyé sur des convictions très fermes qui n'altéraient en rien la sûreté de son jugement, resté jeune d'esprit et de caractère, il eût pu, grâce à son expérience des hommes et des affaires, sa connaissance du droit et de nos problèmes, prendre souvent et utilement part à nos discussions. C'était un timide. Il préférait garder pour lui ou pour ses tout proches voisins le résultat de ses méditations. Cet auditeur assidu et réfléchi, cet ami ancien et solide, avec sa fine bonhomie et son tact parfait, manquera à nos séances. Nous conserverons dans nos souvenirs une place à part à ce bon serviteur de nos idées et de nos activités.

Les Belges sont, de tous les pays du monde, les plus nombreux parmi nous. La communauté de langue, de race, de mœurs, d'éducation, par dessus tout la communion des cœurs dans un même idéal ont créé l'intimité de ces liens.

Parmi ces frères de sang et d'âme, un des plus dévoués à notre Société était le comte du MONCEAU DE BERGENDAL, suppléant du juge de paix à Wavre. Il était aussi assidu à nos séances que n'importe quel riverain de la Seine. Il écoutait, méditait et, souvent, rentré chez lui, nous envoyait un renseignement pratique, un document utile qui complétait, mettait au point la discussion. Il suivait nos Congrès nationaux de patronage et, là encore, son expérience de la multiforme charité belge nous apportait de précieux enseignements. Son immense fortune, qu'il dépensait en œuvres sociales et charitables, lui facilitait ces fréquents déplacements.

Il est mort dans sa patrie envahie, au milieu des angoisses causées par les ruines, les massacres, les violences de toutes sortes, victime, lui aussi, de la brutalité allemande, jeté en prison pour une contra-

vention d'automobile (1). Nous pensons à son pays, en lui envoyant notre pieux souvenir.

M. COUTURIER, juge honoraire à Joigny, était l'un de nos plus anciens confrères. Appartenant à une vieille famille de l'Yonne, il retourna, de suite après ses études de droit, dans sa ville natale où un mariage le fixa définitivement. Il fut nommé juge suppléant et, quelques années après, en 1867, il fut titularisé, avec l'instruction. Sans ambition, désirant vivre au milieu des siens, dans l'intimité de ses relations locales, à proximité de ses propriétés, il ne sollicita jamais un avancement que sa valeur morale, l'étendue de sa culture, son zèle professionnel, la dignité de sa vie lui eussent assuré. Il vécut paisiblement à Joigny, dans le rythme de cette vie provinciale, qui a son charme et sa fécondité. On a le loisir de jouir de l'heure qui passe et, quand, comme M. Couturier, on a la curiosité des questions sociales et scientifiques, on trouve le temps de travailler.

C'est la faiblesse des Sociétés comme la nôtre. Nous comptons trop de parisiens, pas assez de départementaux. Nous croyons que Paris est la France, que tout se passe ailleurs comme à Paris, que les mœurs et les besoins de Barcelonnette et de Châteaulin sont ceux du faubourg Saint-Denis. De quels trésors d'observations justes, d'expériences, de faits inédits et suggestifs nous nous enrichirions si notre contact était plus étroit avec cette province si laborieuse, si pleine de sens, de gravité et de diversité. C'est à la présence de ces grands bourgeois, modèles de toutes les vertus familiales, de ces hommes qu'on appelait jadis les autorités sociales, que la province doit sa force.

Nous n'oublierons pas ce sage, qui fut un grand homme de bien dans sa modeste sphère. Nous n'oublierons pas qu'il était étroitement associé à nos travaux par leur étude assidue et que, sous notre influence, il fut l'initiateur et le créateur d'une œuvre de patronage qui continue à rendre de réels services.

Premier avocat général, député à l'Assemblée nationale, professeur de droit pénal, doyen de la Faculté libre de droit, quelles qu'aient été les situations auxquelles le choix de ses chefs ou de ses électeurs l'ait appelé, M. MERVEILLEUX DU VIGNAUX s'est toujours montré supérieur à sa fonction. Sa science juridique, l'élégance et la pureté de

(1) Si nous en croyons une correspondance du journal hollandais *de Tijd*, reproduite par *Le Temps* du 11 janvier.

son verbe, la fermeté de son caractère, l'énergie de ses convictions ont imprimé à sa vie, malgré sa diversité, une splendide unité.

Pendant quinze ans, il a appartenu à cette vieille magistrature, qui avait ses défauts, comme toutes les institutions humaines, mais de qui un des membres les plus illustres de la nouvelle, ancien Garde des Sceaux, notre confrère Jean Cruppi, a pu dire : « Il (Seligman) était trop juste et trop bien informé pour méconnaître les qualités de fond, les vertus et l'indépendance de la vieille magistrature ». Il fut envoyé par le parti royaliste à l'Assemblée chargée de réparer les désastres de l'année qu'on cessera d'appeler « terrible », en pensant à celle que nous venons de vivre. Il y acquit une influence considérable, surtout dans les Commissions, où son savoir étendu et son assiduité laborieuse étaient grandement appréciés. A la Commission des grâces, il rencontrait son jeune collègue Félix Voisin, qui en était le secrétaire. M. Dufaure, qui l'avait en particulière estime, fit souvent appel à sa compétence de criminaliste, notamment avant de proposer la loi réprimant l'application à l'Internationale.

Lorsqu'il fut nommé à sa chaire de droit pénal et de droit constitutionnel, il donna à son enseignement la double supériorité d'une longue pratique judiciaire et d'une profonde connaissance de la vie parlementaire, des questions sociales, des contingences politiques. Il y forma des disciples dont il eut le droit d'être fier et plus d'une fois nous apporta ici la contribution de son expérience et de ses méditations, notamment dans ce capital problème de la double échelle des peines que nous étudions encore au moment où la guerre éclatait.

Ses vertus éminentes, sa haute piété, sa charité inépuisable, sa belle tête droite de magistrat illuminée d'un rayon de bonté lui donnaient figure d'apôtre. Nous garderons devant nous l'image très noble de ce bon français, qui n'a pas entendu sonner l'heure de la Revanche, mais dont le viril enseignement est mis en action par le fils à la tête de ses batteries lourdes et par le neveu à bord de ses cuirassés.

M. le procureur général FOUFRÈDE, ce lorrain de vieille souche, a eu la douleur, retenu par une fracture à la jambe, de voir sa maison envahie et de mourir en pleine occupation allemande.

Pour ce patriote, qui s'était bravement battu en 1870 et qui, depuis le jour où il avait déposé l'épée pour prendre la toge, n'avait jamais perdu l'espoir de la revanche, quelle tragique destinée ! Il aurait pu s'éteindre dans ce Toulouse qu'il aimait, qui depuis dix-sept ans l'avait fait sien, près de ce parquet général où il ne comptait que

des disciples affectionnés, au milieu de cette grande famille judiciaire où sa courtoisie, sa bienveillance, ses qualités mondaines lui avaient conquis de solides amitiés. Un stupide accident survenu, en juillet, dans sa propriété proche de Briey, empêcha sa rentrée dans son ressort. Il y a laissé des regrets unanimes.

Ceux qui le voyaient à l'œuvre tous les jours gardent de lui le souvenir d'un magistrat éclairé, droit et fin; sa fermeté savait se tempérer, parfois, d'indulgence et un léger scepticisme lui épargnait des efforts excessifs pour des réhabilitations douteuses. Nous l'avons vu assister à quelques-unes de nos séances des Congrès de droit pénal et de patronage de Toulouse en 1907 et nous y avons appris que, dans cette ville si charitable, sa main était toujours ouverte aux humbles et aux petits. Suivant les traditions de son prédécesseur, notre regretté vice-président Demartial, il suivait assidûment les réunions de la Commission de surveillance et prenait aux délibérations une part très active.

Son indépendance s'affirmait par ce fait qu'il ne cacha jamais ses sentiments de catholique pratiquant. Je salue bien bas, en votre nom, ce vaillant lorrain, à qui les Allemands occupant son home interdirent qu'aucun honneur funèbre fût rendu !

C'est encore à la magistrature, et par des liens très anciens d'origine poitevine, qu'appartenait M. Joseph BARBIER. Après de brillantes études au collège Stanislas, il avait fait son droit et passé le concours d'attaché à la Chancellerie. Successivement substitut à Montdidier et à Laon, procureur à Senlis, à Beauvais et au Mans, dans tous ces postes il s'est montré un magistrat accompli. Il avait toutes les qualités qui peuvent conduire aux plus hauts rangs de la magistrature : dignité du caractère, science du droit, sûreté du jugement, talent de parole. Sa forte culture littéraire, son sens artistique très fin; la suprême distinction de ses manières faisaient de lui un homme très complet.

Sous un extérieur un peu réservé, il avait un cœur très chaud. Il était un ami d'une incomparable sûreté et il a prodigué aux siens, à son foyer, un tendre et inlassable dévouement. C'est d'ailleurs pour mieux remplir ses obligations de famille qu'il a quitté prématurément une carrière où de légitimes succès l'attendaient encore. Il se fit inscrire au barreau du Mans, où il occupa une place distinguée. Ses confrères le nommèrent bâtonnier. Il jouissait de l'estime universelle. Il n'aurait tenu qu'à lui d'avoir un emploi plus important.

Très versé dans la science pénale, théorique et pratique, il s'inté-

ressa vivement aux travaux de notre Société et, si, quand il vint habiter Paris, il ne prit pas une part active à nos discussions, il était un lecteur assidu de notre *Revue* et se tenait exactement au courant de nos études.

Il est mort à la fin de juillet 1914, en chrétien, comme il avait vécu.

Les circonstances ne lui ont point permis de donner toute sa mesure : c'était un esprit vraiment supérieur. Il laissera un durable souvenir à tous ceux qui en ont connu le charme.

M. DUFLOS, conseiller honoraire à la Cour des comptes, nous appartenait depuis 1893 et je puis dire que, dès le premier jour, il se montra l'ami de notre maison. Nous venions d'organiser le premier de nos congrès nationaux de patronage. M. Duflos, qui déjà, préfet à Beauvais, s'était associé à nos efforts en faveur des œuvres de relèvement, suivit de près les travaux de notre session et, aux toasts de clôture, nous promit tout son concours. Ce ne fut pas une promesse vaine. Pendant 7 ans, par son esprit libéral et sa bonne grâce, il facilita notre action, développa le patronage, chercha à réaliser les idées qui nous sont chères. Vous vous rappelez son rôle comme président du Congrès international pénitentiaire de Paris. Avec quel tact il sut faire à chacun sa place, évita les froissements, prévint les moindres désirs de chaque nationalité! Je n'ai pas toujours été d'accord avec lui sur le rang qui devait être assuré à la science libre dans ces Congrès internationaux officiels. Quelles qu'aient été nos divergences, je n'ai gardé, comme vous tous, que le souvenir de la courtoisie et du spirituel enjouement avec lesquels étaient toujours par lui conduits nos entretiens.

Il a montré les mêmes qualités de diplomate au Congrès de Bruxelles, où elles ont eu l'occasion de s'exercer en face d'un collègue qui ne les possédait pas toutes au même degré. De même à Bordeaux, à Lille.

Il est venu peu parmi nous, ici. Mais il suivait nos études et s'en inspirait. Nous perdons en lui le plus aimable des confrères. C'est avec une sincère émotion que j'adresse à Madame Duflos nos plus respectueuses et tristes sympathies.

En perdant M. Paul VIOLLET, notre Société ne perd pas seulement un confrère attaché à tous les problèmes qui lui sont chers : liberté de la défense, protection du faible et de l'opprimé, réalisation dans ce monde d'un peu plus de justice. Elle pleure un juriste et un historien qui a honoré la Faculté de droit, l'Institut, la science française.

Son *Précis de l'histoire de droit français*, son *Histoire des institutions politiques et administration de la France*, sont et seront des guides indispensables à qui veut connaître les origines et le fondement de notre droit civil et public. *Les interrogatoires de Jacques de Molai*, grand-maître du Temple, et son *Paris pendant la Révolution*, d'après les rapports de la police secrète, touchent plus particulièrement à vos études.

Professeur à l'École des Chartes, bibliothécaire à la Faculté de droit, ce savant aussi modeste que curieux, qui n'a laissé tomber sa plume que la veille de sa mort, a été mieux qu'un auteur. C'était une conscience! Quand il croyait voir une injustice, un abus, une exaction, le fondateur du Comité catholique pour la défense du droit, le fondateur du Comité de défense et de protection des indigènes se dressait frémissant et ce pacifique lançait des tonnerres! Vous l'avez entendu ici sur la question de la justice aux colonies, des garanties de l'indépendance des magistrats, des droits du barreau, sur la protection des droits de l'indigène et contre les excès d'une société qui expédie chez des peuplades innocentes et sans défense les criminels qu'elle a fabriqués. Avec quelle énergie passionnée ce catholique convaincu luttait pour l'égalité de tous les hommes, quelles que fussent leur couleur, leur race et leur religion! En vrai pénologue, il donne le pas dans les conditions de la peine à l'exemplarité (séance du 14 janvier 1911). Mais, en moraliste sincère, il entend que la justice et la morale président à l'exécution de cette peine. Aux colonies il s'était constitué en quelque sorte « le surveillant moral » de nos possessions d'outre-mer. Son action ne cessera pas. Elle sera reprise, après la guerre, par son Comité.

Rendons hommage, surtout à l'heure que nous vivons, à ce chevalier de la justice, de la liberté et de la vérité, simple et bon, que les honneurs sont venus trouver et qui n'a jamais recherché que les douceurs de la vie intérieure. Quel maître, quel éducateur il s'y montrait! Ses six fils et gendres sont là pour en témoigner, qui tous d'un zèle égal remplissent leur devoir patriotique et dont trois ont déjà versé leur sang pour la France.

C'était également un juriste, et de la meilleure qualité, qu'était Jean GRANIER. Mais il n'est pas mort la plume à la main, dans son cabinet d'étude. Candidat à l'agrégation, il avait passé, en 1913, un brillant concours qui l'avait fait désigner pour une chaire de droit criminel à la Faculté d'Aix. Son succès définitif au prochain concours était certain. Les souvenirs qu'il a laissés à la Faculté de Paris, où il

a fait toutes ses études, l'enseignement solide et lumineux qu'il a dis-tribué à Aix, nous en sont de sûrs garants.

Cet éducateur était aussi un entraîneur d'hommes. Parti le 2 août, lieutenant de chasseurs à pied, cinq semaines après il était cité à l'ordre du jour de son corps d'armée et, huit jours après, à la suite d'un furieux assaut d'une position formidablement défendue, il était capitaine. Son ardeur allait souvent jusqu'à la témérité. Le 2 octobre 1914, à Neuville-Vilasse, à l'Est d'Arras, il conduisait sa compagnie dans une opération offensive, quand il fut tué d'un éclat d'obus à la tête. Ses hommes l'ont pleuré, comme ses chefs le glorifient.

Pauvre petit capitaine! Il n'a pas eu sa belle croix de guerre. Elle ne parera que sa jeune tombe. Mais elle brillera aussi, toute neuve, au-dessus du foyer brisé, où elle apportera à une veuve et à deux petits orphelins une grande douleur et un orgueil éternel.

Vous avez souvent remarqué, à côté de M. Granier, deux auditeurs assidus et très attentifs, MM. AUGÉ et GAZIN. Ils ne faisaient pas encore partie de notre Société; mais, candidats, eux aussi, à l'agrégation, ils se sentaient attirés vers nos études. Tous deux, marqués de qualités brillantes, étaient désignés pour le succès. Leur mort est une perte pour les Facultés de droit. Ils sont morts en faisant tout leur devoir.

Pauvres jeunes gens! M. Garçon, leur maître, avait rencontré le premier sur la place du Châtelet, le jour de la mobilisation. Il partait plein de courage et d'espérance. Quelques jours après, il lui écrivait une lettre qu'il conservera précieusement et dans laquelle il le remerciait d'avoir mis ses élèves en garde contre les théories allemandes. Hélas! Il est le premier de ses disciples dont M. Garçon devait saluer la mort!

Il n'est aucune des grandes questions sociales, pénales, philanthropiques qui, depuis 30 ans, ont retenu l'attention de notre Société à laquelle FERDINAND-DREYFUS n'ait apporté une forte part d'études. C'est que rien de ce qui était bon, humain, scientifique ne lui était étranger. Il avait le goût de la théorie et vous savez avec quel éclat il a enseigné les principes et l'histoire de l'Assistance à la Sorbonne. Son livre sur La Rochefoucauld non seulement a été très lu, mais est gardé en bonne place dans nos bibliothèques. Son esprit libéral avait le goût des nouveautés; mais il avait le sens de la mesure, des possibilités, de l'opportunisme dans le sens élevé du mot. Sa grande pratique des affaires, qu'il avait apprise successivement ou en même

temps au barreau et au Parlement, le faisait aussi avisé que prudent dans ses conseils. Les nombreuses Assemblées internationales et nationales qu'il a ornées de son savoir et de son éloquence l'ont constaté, à Bordeaux, Rome, Petrograd, Anvers, Budapest, Toulouse, Rennes, Grenoble, comme vous tous, ici. Il était le sourire de ces Congrès. Avec quel tact il présidait soit une Section des Dames, soit une Section de l'enfance! Avec quel charme il soutenait une thèse ou développait un amendement! Avec quel bonheur d'expression et quelle vibrante émotion il portait un toast! Et quel entrain, quelle verve étincelante, que de saillies partant comme des fusées, dans les à-côtés des Congrès : excursions, visites, réceptions! Son absence assombrira les futures réunions.

Mais ce qui émergeait par dessus son intelligence et les brillantes qualités de sa parole, c'étaient les dons de son cœur très chaud. Jamais un sentiment inférieur n'a effleuré son âme apaisée au-dessus des haines et des passions : jamais un anathème, un ressentiment, un souvenir amer. Mais une sensibilité exquise, pleine de compassion pour les souffrances, les malheurs ou les misères de ses amis ou même d'inconnus. C'est ainsi qu'au Parlement il donna le meilleur de son temps à la préparation des lois sur les tribunaux pour enfants, l'assistance aux familles nombreuses, aux pupilles de la nation, aux retraites ouvrières, à la mutualité.

Son commerce était sûr, comme droite sa raison, j'en suis garant. Il y a 37 ans que nous nous rencontrâmes dans le même arrondissement : lui, homme politique; moi, simple substitut. Mes votes n'allaient pas toujours à lui. Il le savait. Jamais un nuage n'a obscurci la confiante cordialité de nos rapports scientifiques et mondains.

Il était serviable, généreux, impartial. Combien de ses ennemis politiques ont eu à apprécier la bienveillance de ses interventions, spontanées parfois, parce qu'il les jugeait justes.

M^{me} Ferdinand-Dreyfus était étroitement associée à ses travaux comme à ses pensées. Nous nous unissons de plein cœur à son cruel chagrin et à celui de ses trois fils, retenus par leur devoir militaire. Le brisement de cette vie trop courte et si bien remplie nous est particulièrement douloureux, alors que votre prochain scrutin devait, du consentement de tous, placer Ferdinand-Dreyfus à votre tête.

Le 4 juillet 1895 a été le moment le plus haut, le plus solennel de notre histoire. Vous vous rappelez cette Assemblée de deux cents pénologues latins, slaves, japonais, hongrois, anglo-saxons des deux mondes, invités de la Société générale des Prisons au sommet de la

Tour Eiffel, pour « consacrer des amitiés déjà anciennes et permettre à des amitiés nouvelles de se former », pour célébrer en commun les efforts de la science libre et les progrès réalisés depuis vingt ans. C'est M. le conseiller Félix Voisin, alors président de notre Société, qui présidait la réunion. Et nul n'était mieux qualifié pour parler de cette réforme pénitentiaire, à laquelle il avait tant contribué, à l'Assemblée nationale, avec ses deux amis le vicomte Othenin d'Haussonville et M. Bérenzer. Il avait, avec M. d'Haussonville, parcouru la Suisse, la Belgique et la Hollande pour étudier la technique des pays les plus avancés dans notre domaine. Pendant que ses deux collègues traçaient les règles concernant les adultes, il posait les principes de l'éducation correctionnelle dans un rapport que lisent encore tous ceux qui s'intéressent à la protection de l'enfance coupable ou en danger moral.

Vingt ans après cette incubable fête, M. Voisin nous a quittés brusquement, chargé d'ans, de dignités et de mérites.

Puisque j'ai aujourd'hui le douloureux honneur de rendre hommage à nos chers morts, pourquoi ma filiale piété céderait-elle à une modestie excessive et tairait-elle ce que disent tous ceux qui l'ont connu? Si je laissais librement monter de mon cœur le flot de souvenirs presque quadragénaires, j'aurais trop de dates, d'actes et de bonnes œuvres à évoquer. Je dois être discret.

Je ne vous répéterai pas, après M. l'avocat général Mérillon, ce qu'il a été dans sa carrière judiciaire, depuis ses brillants débuts à la Cour d'assises de Versailles jusqu'au fameux « Avis » des trois doyens de la Cour de cassation.

Vous savez tous que le 3 décembre 1870, il a été brutalement enlevé de son domicile, un certain soir, pour avoir fièrement refusé au préfet prussien occupant Melun d'exercer ses fonctions au nom du roi de Prusse. Jeté dans la prison de Corbeil au milieu de la salle commune où se trouvaient entassés des détenus dont plusieurs avaient connu la sévérité de ses réquisitoires, il vit avec étonnement ces gens s'écarter de lui, se réfugier dans la partie la plus reculée de la salle pour lui laisser libre une large place, touchant hommage à la dignité du magistrat et au courage persécuté!

A l'Assemblée nationale, où les électeurs de Seine-et-Marne l'envoyèrent spontanément durant sa captivité à l'embouchure de la Vistule, il a été le rapporteur de notre loi sur la filouterie d'aliments et secrétaire de la Commission des grâces.

Ce qui m'appartient spécialement, c'est son œuvre parmi nous. Elle a été considérable. Ses rapports sur le Congrès de Saint-Péters-

bourg, son discours sur notre vingt-cinquième anniversaire, ses observations sur toutes les questions concernant l'enfance, l'éducation pénitentiaire, le patronage, les Commissions de surveillance, le casier judiciaire, les aliénés criminels, le vagabondage ont toujours été écoutés par vous avec une déférente attention.

Il a pris part à presque tous nos Congrès nationaux et internationaux. Il a même été au Congrès national des Écoles de réforme, à Londres, en 1889, exposer devant le Lord Maire, le cardinal Manning et le duc de Westminster les principes qui lui étaient chers sur le patronage des jeunes détenus.

C'est, en effet, surtout à la protection des jeunes libérés et des enfants sans famille qu'il a consacré les richesses de sa belle intelligence et les trésors de son cœur; c'est par elle surtout qu'il vous était connu. Les jeunes détenus! Avec quelle vigueur, avec quelle foi il défendait leur cause et leurs intérêts! Avec quel labeur acharné il s'est attaché à leur relèvement! Au milieu d'occupations accablantes imposées par la Cour suprême, l'Assistance publique, des œuvres sociales de toutes sortes (secours mutuels, alcoolisme, collège des Irlandais, syndicats agricoles, caisses mutuelles de crédit), par une famille aussi nombreuse qu'étroitement unie sous sa douce autorité, il n'a jamais passé un jour sans consacrer plusieurs heures à ses chers pupilles. Je me le rappelle à Saint-Petersbourg, le soir, alors que nous courions aux fêtes et réceptions de nos amis, rentrant dans sa chambre d'hôtel pour étudier des dossiers reçus de Paris, donner des signatures et des décisions sur des cas délicats. Quatorze heures avant sa mort, après une journée de souffrances et d'émotions, ayant reçu à 10 heures les derniers sacrements, il donnait des signatures pour des lettres à ses patronnés...

Ah! ses petits soldats, comme il les aimait! Mais comme ils le lui rendaient! C'a été une de ses dernières joies, la veille de sa mort, de recevoir la visite d'un jeune adjudant, décoré de la médaille militaire, venu lui apporter 600 francs d'économies pour la caisse d'épargne.

Hélas! Après les avoir engagés, soutenus, soulevés de son souffle ardent, il n'aura pas le bonheur de les voir revenir glorieux et triomphants. Ils songeront à lui en passant rue de Milan ou en écrivant à ses successeurs.

Vous aussi, Messieurs, vous garderez la mémoire de votre ancien Président qui, malgré son âge avancé, n'avait du vieillard que l'expérience, la sérénité et la bonté.

Ces notes étaient écrites lorsque, juste un mois après la disparition

de M. Voisin, m'arriva la nouvelle de la mort presque soudaine de son vieux collègue et ami de 45 ans, M. le sénateur BÉRENGER.

Quatre de nos anciens Présidents éteints en 5 mois, tous ennoblis de longs services rendus à la chose publique, à la science et à la bienfaisance privée! Mais aucune perte ne pouvait frapper plus durement notre Société que celle de M. Bérenger. Il en était le père, le patriarche, le membre le plus aimé et le plus respecté. Ne vous semble-t-il pas que notre Compagnie est diminuée, qu'elle est moins solide?

La mort de son ancien compagnon d'armes dans la lutte pour la réforme pénitentiaire l'avait profondément ému et affligé. Le 30 juillet, il m'écrivait : « A voir sa belle santé, l'exactitude avec laquelle il continuait à remplir ses devoirs et l'intégrité de ses facultés, j'étais loin de prévoir qu'il me précéderait dans la tombe ». Hélas! la partie essentielle de cet éloge doit être restituée à son auteur. Bien que sa santé eût aux siens causé quelques soucis dans ces dernières années, jamais ses devoirs publics et privés n'ont souffert de la moindre négligence.

Jusqu'au dernier jour n'a-t-il pas, et malgré les supplications de sa famille, gardé les présidences et les directions effectives d'œuvres qui eussent suffi à épuiser un homme moins prodigieusement actif : Mettray, alcoolisme, traite des blanches, licence des rues et combien d'autres! Et a-t-il cessé de conseiller et de conduire sa grande Société générale de patronage? Que dis-je? Il fondait de nouvelles entreprises! A 82 ans, il organisait l'*Abri temporaire* pour les familles pauvres et nombreuses. Et, depuis le début des hostilités, il avait ouvert un asile à de nombreux blessés, dans sa petite commune d'Alincourt, où il repose maintenant au milieu des siens.

Qu'il s'agisse des habitations à bon marché, de la protection de l'enfance, du régime de la bienfaisance publique ou privée, de la réforme pénitentiaire, du patronage, de la lutte contre la misère, la débauche ou l'alcool, nous devons lui appliquer à lui-même ce qu'il disait de M. Voisin : « Sa vie a été illustrée de la participation la plus active au mouvement social et charitable de notre siècle! » L'Académie des sciences morales et politiques s'est honorée en donnant à un pareil apôtre le siège de votre vice-fondateur, le vénéré Ch. Lucas.

Mais c'est ici, dans notre modeste enceinte, que nous devons surtout le voir agissant, parlant, créant. C'est dans le salon de M. Bérenger que notre Société a pris naissance. Il a été son troisième président et ne partage qu'avec M. Ribot l'honneur d'avoir été deux fois à votre tête.

Comment rendre compte de son action parmi nous? Il n'est pas une

des grandes questions agitées par vous depuis 38 ans à laquelle il n'ait apporté une contribution, souvent une parole décisive. La simple énumération de ses discours et de ses interventions remplit deux grandes pages de votre *Table des 20 années*. Je rappelle seulement le rattachement au ministère de la Justice, les constructions pénitentiaires, la récidive, l'admonition, la réhabilitation, le pécule, le patronage des adultes, le droit de poursuite par les Associations, les indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires. Bien plus. Les plus fécondes de ses inspirations, c'est à nous qu'il en apportait la primeur. Il venait les soumettre au crible de votre discussion et de vos critiques, et c'est après avoir recueilli vos observations qu'il déposait sur le bureau du Sénat son projet, plus ou moins amendé. Auriez-vous oublié que c'est dans nos Assemblées qu'ont été étudiés tout d'abord, en 1883, son projet sur la libération conditionnelle et, en 1884, sa proposition sur le sursis? Et c'est dans notre *Revue* que la Belgique, plus avisée, est venue prendre cette proposition pour en faire, trois ans avant nous, sa loi du 31 mai 1888.

Il a assisté à nos Congrès internationaux à Londres, à Bruxelles. Il a présidé en 1879 le Congrès international de patronage des libérés. Jusqu'au dernier jour, alors que notre escalier un peu vétuste effrayait ses jambes fatiguées, il nous est resté fidèle. Dans notre discussion sur les Conseils de guerre, avec quelle joie il est venu nous parler de l'art. 150 et, modestement, proclamer sa supériorité sur la loi que la postérité, comme les contemporains, ne connaîtra que sous le nom de loi Bérenger!

Au Parlement, son influence en matière pénale a été, non pas considérable, mais unique. Quel autre de ses collègues a eu de telles initiatives et une pareille autorité? Il ne se contentait pas de proposer. Il savait faire aboutir. C'est qu'il avait une force irrésistible, tirée de sa clarté souveraine, de la grande pratique des affaires judiciaires, acquise dans la magistrature et au barreau. La loi de 1875 est le plus beau fleuron de sa couronne. Son rapport monumental, vrai bréviaire de la science pénitentiaire, ne pouvait pas ne pas entraîner les suffrages. Son projet devint la charte de nos prisons. Mais il sut conduire jusqu'au vote l'imputation de la détention préventive, les tribunaux pour enfants, ses projets sur les enfants assistés, la pornographie, la traite des blanches, la prostitution, le vagabondage, l'avortement. Si quelques-unes de ses propositions étaient encore sur le chantier, comme l'interdiction de séjour, la transportation, son inlassable ténacité les aurait sans doute menées à bonne fin.

Il a eu le sort de tous les hommes d'action, de tous les réforma-

teurs. Plusieurs de ses idées ont été critiquées. Sans parler du sursis, dont lui-même reconnaissait le déplorable abus, les tribunaux pour enfants, la surveillance des établissements privés ont, ici et dans quelques Sociétés sœurs, subi quelques assauts. Il suivait avec attention et, avec une philosophie sereine, accueillait certaines objections, rejetait les autres. Et vous entendez sa voix grave, parfois soulevée d'émotion, écoutée par tous dans un religieux silence, prononcer avec force des déclarations qui ramenaient les adversaires et conquéraient les hésitants.

Vous ne l'entendrez plus. De notre cher et vénéré trio, il ne reste plus que M. d'Haussonville. Celui-ci, du moins, nous restera longtemps, non seulement parce qu'il est revêtu d'Immortalité, mais parce qu'il reste invariablement jeune. Mais vous garderez le souvenir de cet ancien détenu qui, en 1870, comme son ami Félix Voisin, avait été jeté dans une prison de droit commun par les ennemis de l'ordre public, de ce patriote qui, à 40 ans, marié et père de famille, a quitté la toge pour la capote de mobilisé et s'est fait bravement blesser à la bataille de Nuits, de ce moraliste qui avait tous les courages, et le plus grand de tous pour un français, le mépris du ridicule, de ce grand libéral qui, toujours et partout, a donné l'exemple de l'indépendance et du désintéressement, qui n'a jamais eu peur d'une responsabilité et, par tradition de famille autant que par goût personnel, n'a jamais hésité à se dresser pour la défense du faible, des bonnes mœurs et de la Justice! J'adresse à ses quatre enfants l'hommage pénétré de reconnaissance et d'affliction de la Société tout entière.

Peu de nos confrères ont autant que M. le conseiller TURCAS donné à notre Société de leur intelligence et de leur cœur. Sa connaissance parfaite de la langue allemande l'avait fait se spécialiser quelque peu dans l'étude de la criminalité en Prusse, en Wurtemberg, en Saxe. Mais il nous avait livré également des travaux substantiels sur la criminalité en Russie et en France. C'est cependant dans les questions de patronage qu'il nous a rendu les plus éminents services. C'est lui qui a dépouillé, analysé et publié notre vaste enquête sur le patronage dans toute la France en 1893. Cet inventaire, dressé avec la précision de son esprit méthodique et clair, constitue un document historique unique. Il fixe l'état du patronage à la fin du XIX^e siècle et permet de mesurer les progrès réalisés par lui depuis 22 ans, sous l'influence de l'Union des patronages. M. Turcas fut secrétaire général adjoint du I^{er} Congrès national de patronage des libérés, et vous vous souvenez de la bonne grâce, du zèle et du succès

avec lesquels il remplit ses fonctions. Il contribua à la création du Bureau central des patronages. De 1891 à 1893, il fut membre de votre Conseil de direction.

Il n'intervenait pas souvent dans nos discussions. Sa modestie était excessive. Nous le regrettions, car sa parole était élégante et s'imposait, par la sagesse des conclusions autant que par l'expérience du juriste. C'était un magistrat qui faisait grand honneur à sa Compagnie par son indépendance, son libéralisme et sa conscience.

Il a été brutalement enlevé par une congestion, alors qu'il se rendait dans le Cantal aux obsèques d'un neveu. Je perds en lui un ami que je dois, comme tant d'autres, à la Société des Prisons. Vous perdez tous, Messieurs, un de vos meilleurs confrères.

M. A. DELAIRE, absorbé par ses devoirs de Secrétaire général de la Société d'Économie sociale, n'a pu vous donner une collaboration très active. Mais il s'intéressait à nos travaux comme à toutes les études sociales, car, ancien polytechnicien, il n'était pas homme à se verrouiller dans un unique compartiment de la science. Jamais nous n'avons recouru en vain à ses conseils, qui étaient prudents et avisés. Un grand nombre d'entre nous ont suivi les travaux de la Société d'Économie sociale et ils ont pu apprécier le charme de son commerce, l'équilibre de son jugement, la puissance de son labeur. Confident de la pensée du maître, il a été, pendant 22 ans, l'âme de la Société Le Play, qu'il avait fortement contribué à fonder; il a été l'organisateur de ses séances, de ses Congrès, de sa propagande, de ses publications; écrivain distingué et pondéré, sobre et scrupuleux, il a produit une œuvre considérable, encadrée de claires vues générales. Au moment de sa mort, qui a été très brusque, il corrigeait les épreuves d'un important ouvrage sur la manière dont il faudra partager l'Allemagne. Il a accompli ainsi une véritable mission d'enseignement national. Il laissera une trace durable.

Il reste pour nous le type achevé du Secrétaire général.

Je ne puis terminer ce long discours funèbre sans exprimer l'autre sentiment qui remplit mon cœur. Les morts que nous pleurons aujourd'hui sont, presque tous, les vaincus de 1870. Mais ils ont travaillé à la réfection matérielle et morale de la France et ont préparé sa revanche. Ce sont leurs fils, ce sont leurs petits-fils qui répandent joyeusement leur sang pour l'idéal qu'ils ont trouvé dans leur berceau.

J'avais caressé l'espoir de célébrer avec vous, avant la fin de ma

charge, la gloire de leur sacrifice et le triomphe de leur foi. J'avais compté sans les prodigieuses forces accumulées sournoisement depuis tant d'années par toute l'Europe centrale pour tomber à l'improviste, perfidement, sur une France confiante aux paroles pacifiques, refusant de croire à l'hypocrisie. Mais les efforts de nos morts ont porté leurs fruits. Un mois après les premiers revers, au lieu des capitulations escomptées, c'est le miracle de la Marne, miracle de l'énergie nationale, miracle de nos vertus guerrières, que les Allemands, stupéfaits, lisent dans leurs Bulletins. La France industrielle se remet ardemment au travail et se hâte à réveiller les usines somnolentes et à regagner les années perdues. Aujourd'hui, nous avons la supériorité du nombre, des ressources financières, la supériorité morale, la certitude de vaincre. Demain, nous aurons la supériorité du matériel. L'heure de la justice, de la victoire du droit et de la liberté des races est proche. Dans peu de mois, mon successeur en sera le héraut!

Reprenons nos travaux. Au surplus, nous ne les avons jamais cessés. Grâce au zèle de notre secrétaire général adjoint, notre *Bulletin* continue à paraître régulièrement et nos réunions ont été aussi nombreuses, aussi laborieuses que jamais. Au cours de cette année tragique, vous avez également étudié le droit des gens de guerre et le droit des gens tout court. Vous avez eu la bonne fortune d'entendre comme rapporteurs des maîtres dans les deux sciences : MM. le commandant Jullien, le colonel Augier, le contrôleur général Cretin, le colonel Monteil; d'autre part, M. le professeur Renault. Vos discussions n'ont pas été sans résultat : déjà les relations entre le barreau et les rapporteurs en ont tiré, au sujet de la communication des dossiers et de l'entretien avec les inculpés détenus, quelques facilités; mais c'est surtout après la guerre qu'elles porteront leurs fruits.

En ce qui concerne le rapport de M. Renault, la publication, réclamée, des rapports officiels, — est-ce simple coïncidence? — a été accordée deux mois après. D'autres résultats seront-ils obtenus? Par quels moyens? La mentalité de nos agresseurs est tellement étrange, ils montrent une telle impuissance à comprendre une autre psychologie que la leur qu'il est à craindre qu'il ne soit nécessaire de garantir le respect du traité futur autrement que par la foi jurée et une signature. L'inégalité morale devra créer l'inégalité de droits. Compter, pour assurer ce respect du droit des gens et des traités, comme me l'écrivait un neutre de nos amis après lecture du rapport de M. Renault, sur l'éducation du sens du bien et du mal, sur la formation de la conscience juridique commune à tous les peuples civilisés, sur

le développement de la solidarité internationale, serait un peu long, un peu périlleux... je n'ose dire un peu naïf.

Quoi qu'il en soit, vous allez poursuivre votre étude sur le droit de la guerre et vous la continuerez par d'autres dont la liste a été examinée par votre Conseil. Il attend, pour l'arrêter définitivement, la nomination de votre nouveau président. A lui il appartient d'orienter vos travaux vers telle ou telle direction qui a ses préférences, sur laquelle il a des clartés particulières. C'est ainsi que chacun de vos présidents, successivement, professeur, magistrat, avocat, économiste, parlementaire, apporte à votre activité une contribution plus ou moins riche et féconde. Je laisse avec confiance le gouvernail à cet excellent pilote. (*Vifs applaudissements.*)

L'ordre du jour appelle l'élection d'un président en remplacement de M. Albert Rivière, de deux vice-présidents en remplacement de MM. Berthélemy et Ferdinand-Dreyfus, et de cinq membres du Conseil en remplacement de MM. Böguer, Busson-Billaud, Paul Nourrisson, Vallet, docteur Alexandre, parvenus au terme de leur mandat et non rééligibles.

Ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

M. le doyen Larnaude, vice-président pour quatre ans, en remplacement de M. Berthélemy;

M. le conseiller Morizot-Thibault, membre de l'Institut, vice-président pour un an, en remplacement de M. Ferdinand-Dreyfus, décédé;

MM. Hennequin, de Corny, Paul Baillièrre, Leloir, Lortat-Jacob, membres du Conseil pour quatre ans.

M. LE PRÉSIDENT. — J'exprime nos regrets de leur départ à ceux de nos conseillers que la règle inviolée de nos statuts oblige à sortir de notre Comité de direction. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres que votre scrutin vient d'y faire entrer. Tous ont des titres égaux à votre choix. Il en est deux, néanmoins, que je désire nommer spécialement : MM. Morizot-Thibault et de Corny.

C'est à leur seul mérite, aux services rendus à la science pénitentiaire et à notre Société qu'ils doivent leur élection. Nous serions cependant heureux s'ils voulaient bien voir dans cette élection, en même temps qu'un témoignage de notre reconnaissance pour leurs services, un hommage de sympathie très vive et très sincère pour leur immense douleur. (*Unanime approbation.*)

J'unis d'ailleurs à eux dans notre affectueuse sympathie MM. Gripon, Morel d'Arleux, Gustave Le Poittevin, Joseph Reinach, Coÿne, Champetier de Ribbes, Monnier et du Bousquet. (*Même assentiment.*)

Le scrutin est ouvert pour l'élection du Président.

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du scrutin :

A l'unanimité, moins un bulletin blanc, M. le sénateur Étienne Flandin, ancien procureur général, est élu président pour deux ans.
(*Applaudissements.*)

MON CHER PRÉSIDENT,

Quand, officieusement, je me suis présenté chez vous pour vous offrir la présidence de notre Société, vous m'avez fait une objection qui contenait une large part de vérité, au moins jusqu'en 1914 : « Mais vous n'avez jamais eu à votre tête que des illustrations. Je ne sais si je possède les qualités requises pour ce grand emploi, si j'ai le droit de me croire l'égal de vos illustres devanciers. » J'ai rapporté votre scrupule à notre Conseil. Vous venez d'entendre sa réponse et celle de notre Assemblée générale.

C'est que vous nous êtes à tous très connu.

Jeune avocat, chargé de cours à la Faculté d'Alger, avocat général à Pau et à Paris, procureur général à Alger, député, président de la Société des Études algériennes, sénateur, rapporteur de projets importants, vous avez toujours montré un sens délicat de toutes vos tâches et vous les avez sans exception supérieurement remplies.

Comme avocat général, un de vos discours de rentrée a été consacré à une des questions qui nous a le plus passionnés tous ici : La récidive et les moyens de la prévenir.

Notre revue a analysé, à plusieurs reprises, vos travaux sur les Institutions politiques de l'Europe.

Vos initiatives parlementaires se sont exercées spécialement dans notre domaine, la législation criminelle. Je ne rappellerai que le vagabondage et la mendicité, les associations de malfaiteurs, la transportation volontaire, l'organisation de la justice criminelle en Algérie, — voilà pour la Chambre; — l'organisation de la justice aux colonies, la circulation des nomades, la répression du vagabondage spécial, la réforme des Conseils de guerre et du Code de justice militaire, — voilà pour le Sénat. N'en est-ce pas assez pour justifier nos suffrages? Et je ne veux pas, en votre présence, parler ici de la maîtrise avec laquelle vous pratiquez l'art oratoire, ni de votre science, ni de votre plume.

J'ai été le Président mélancolique de la retraite. Vous serez le Président glorieux de la victoire. Nul mieux que vous ne saurait en célébrer le triomphe. Nous aurons double joie à vous entendre... à

moins que, même avant la paix, vous ne quittiez votre présidence, que vous ne nous soyez prématurément enlevé pour aller, ce qui serait le plus beau voyage de votre vie, à travers les Vosges, occuper la première présidence de la Cour de Colmar.

Quelle que doive être la fin de votre présidence, nous en saluons tous l'avènement avec grand bonheur et je vous souhaite, mon vieil ami, affectueusement la bienvenue.

M. Étienne FLANDIN. — Je suis à la fois très honoré et très confus du grand honneur que vient de me faire la Société générale des Prisons, mais ce m'est un véritable serrement de cœur de songer que la place réservée dans notre pensée à tous à mon éminent collègue Ferdinand-Dreyfus ne pourra être occupée par notre ami disparu. Il y avait tous les titres. Quand ma pensée se reporte vers lui et vers ceux qui ont occupé le fauteuil où vous m'appellez, je ne puis, mon cher Président, me défendre des scrupules que je vous exprimais au jour où vous êtes venu me faire part des intentions de notre Conseil de direction à mon égard. Il faut, en vérité, toute votre amitié trop bienveillante pour me découvrir les titres que vous invoquez en ma faveur. Vous avez rappelé quelques lois utiles dont j'ai pris l'initiative ou que j'ai rapportées devant la Chambre des Députés ou devant le Sénat; mais mon seul mérite a été, la plupart du temps, d'essayer de traduire en textes législatifs des idées qui étaient celles de la Société générale des Prisons ou d'avoir cherché à mettre à profit les richesses de votre *Bulletin*, quand je n'avais pu assister à vos réunions.

Car, hélas! je ne puis, même pour justifier votre décision, m'attribuer la qualité que j'aurais surtout désiré pratiquer : l'assiduité à nos séances. Et voilà, contraste particulièrement inquiétant, que je vais succéder à un Président qui, depuis notre fondation, n'a pas dû manquer à une seule de vos séances, qui depuis plus d'un quart de siècle a été l'âme de la Société des Prisons. (*Vifs applaudissements.*)

Il faudrait se sentir capable de suivre sans défaillance, mon cher Président, la voie que vous avez tracée à vos successeurs, avoir les moyens de maintenir intacts les traditions que vous nous léguerez. Pas une de vos pensées qui ne fût pour accroître notre action, qu'il s'agit de diriger nos discussions avec une science juridique hautement appréciée, ou de préparer à l'avance tout l'intérêt de nos réunions en allant chercher dans toutes les professions, dans tous les milieux, en les prenant au besoin amicalement au collet, les hommes dont la parole ou la plume autorisée viendraient, à l'heure opportune, enrichir notre moisson scientifique. (*Très bien, très bien.*)

Vous avez été pour nous le Président idéal, comme vous aviez été le Secrétaire général idéal; mais vous êtes précisément le Président le plus difficile à remplacer. (*Nouvelle et vive approbation.*) Heureusement votre double honorariat nous garantit toujours votre double activité. Quand vous le voudriez et vous ne le voudrez sûrement jamais, vous n'arriveriez pas à mettre en sommeil « la violente amour » que vous portez à la Société des Prisons. (*Applaudissements.*)

Mes chers collègues, je m'excuse de vous exprimer aujourd'hui d'une façon bien insuffisante les sentiments de gratitude que m'inspire le témoignage de confiance dont vous m'avez honoré. Pour répondre aux devoirs qu'il m'impose, je ne puis que vous promettre mon dévouement absolu à la noble cause que vous servez ici : la lutte contre le crime, contre tous les crimes, qu'ils relèvent des juridictions du droit commun ou de ce tribunal de l'humanité qu'il faudra bien arriver à constituer. Vous en avez tellement le sentiment, mon cher Président, que vous avez voulu inscrire en tête de l'ordre du jour de votre première séance de janvier, l'étude des sanctions contre les horreurs sans nom que dénonçait et flétrissait notre éminent maître, le professeur Renault, au nom de la conscience universelle. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'adresse notre souvenir fidèle et ému à notre cher et vaillant secrétaire général Prudhomme, que seul l'ennemi a pu arracher au labeur inlassable qu'il nous consacrait. (*Très bien.*) Je m'incline respectueusement devant les deux collègues qui personnifient dans notre Conseil les nations martyres, le recteur Prins et le ministre Vesnitch, le si digne représentant de l'héroïque et indomptable Serbie (*Applaudissements répétés*); je salue d'un hommage attendri, où la fierté se mêle à la douleur, ceux trop nombreux parmi nous, hélas! qui ont donné à la Patrie, dans un sublime sacrifice, la chair de leur chair, le sang de leur sang (*Nouveaux applaudissements*) et j'affirme notre foi invincible dans le triomphe du droit libérateur. (*Très bien! très bien!*)

Vous exprimiez en terminant, mon cher Président, la crainte ou l'espérance de me voir, avant l'expiration de mon mandat présidentiel, rechercher une présidence de Cour à Colmar; non, mais il est une présidence que je compte exercer avant de remettre à mon successeur les fonctions que vous me confiez. J'espère avoir la joie immense de vous dire : « Notre premier congrès de la Société générale des Prisons devait avoir lieu à Nancy; il se tient à Strasbourg! » (*Applaudissements prolongés.*)

M. FRÈREJOUAN DU SAINT, *Secrétaire général adjoint*. — Messieurs, c'est le privilège du secrétaire général de vous proposer la nomination du président sortant comme président honoraire de la Société. Je n'aurais garde de laisser tomber ce privilège en désuétude, surtout lorsqu'il s'agit d'un président qui, après avoir élevé notre Société au rang que vous lui connaissez, l'a présidée dans des circonstances tragiques, sans en laisser amoindrir l'activité scientifique et la vitalité. Nous lui devons un nouveau témoignage de notre reconnaissant attachement. (*Applaudissements unanimes.*)

M. Albert Rivière est proclamé président honoraire.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Frèrejouan du Saint, Secrétaire général adjoint, au nom du Conseil de direction, proposant la radiation de deux membres de la Société, signataires du *Manifeste des intellectuels allemands*.

Après la lecture de ce rapport, la résolution suivante est mise aux voix et adoptée à l'unanimité :

« Les noms de M. von Liszt, professeur à l'Université de Berlin, et de M. von Mayr, professeur à l'Université de Munich, cesseront d'être inscrits sur la liste des membres de la Société générale des Prisons . »

La séance est levée à 17 h. 30 m.